

DECRET N° 95-185 du 23 Juin 1995

Chargeant Monsieur Désiré VIEYRA,
Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,
de l'intérim du Président de la
République pour compter du 03
Juillet 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim pour compter du 03 Juillet 1995.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Désiré VIEYRA durant cette période les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 HAAC 2 MISAT 2
AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JO 1.-